

Conditions Générales de Vente

Informations pratiques et Conditions Générales de Vente 1/2

L'inscription à une formation vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Ventes et du Règlement Intérieur

Conditions générales de vente et inscription : chaque inscription s'effectue selon les modalités définies dans les fiches descriptives des formations c'est-à-dire soit par courrier au moyen d'une fiche d'inscription - le règlement s'effectue alors par chèque (à l'ordre de Fermes d'Avenir) - soit par inscription et paiement direct en ligne – le règlement s'effectue alors par carte bleue. Nous appliquons 2 types de tarif pour les particuliers qui auto-financent leurs formations :

- personnes ayant des revenus modestes : tarif « réduit »
- autre : tarif « normal »

Le choix du tarif se fait au moment de l'inscription. Ce choix se fait en conscience et aucun justificatif n'est demandé.

Les prix de nos stages sont calculés au plus juste pour couvrir les frais de formation et de structure, cependant ils ne doivent pas être un obstacle à votre désir de formation. Veuillez nous contacter en cas de difficultés financières.

Une fois cette inscription effectuée, un mail d'accusé de réception vous parviendra à l'adresse renseignée ainsi qu'une facture.

Attention, les inscriptions sont validées dans l'ordre d'arrivée des règlements.

Le règlement de chaque formation implique l'adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente et au Règlement Intérieur de Fermes d'Avenir sans qu'aucun autre document ne soit signé.

Repas : les frais de repas du midi (obligatoires) pour les formations de 5 jours sont à régler en même temps que le règlement des frais de formation. Attention aucun dîner n'est prévu.

Hébergement : aucun hébergement n'est prévu sur le lieu de formation. Fermes d'Avenir peut mettre à votre disposition sur demande une liste des hébergements à proximité.

Horaires : Ils sont indiqués sur les fiches descriptives de chacune des formations

Informations pratiques et Conditions Générales de Vente 2/2

Annulation :

- ✓ **En cas d'annulation de votre fait :**
 - **pour les formations longues** : un remboursement de 50% des frais pédagogiques sera effectué si le désistement a lieu plus de 20 jours avant le début du stage. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera dû. Seuls les frais de restauration (le cas échéant) seront intégralement remboursés pour une annulation de votre fait jusqu'à 2 jours avant le début de la formation.
 - **pour les formations courtes** : un remboursement de la totalité des frais pédagogiques sera effectué si le désistement a lieu plus de 20 jours avant le début du stage. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera dû.
- ✓ **En cas d'annulation par Fermes d'Avenir**, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, **si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant notamment**, les frais de formation et de restauration (le cas échéant) seront intégralement remboursés, sans donner droit à une indemnisation supplémentaire.

Inscription professionnelle : Lorsque ce ceci est mentionné sur le formulaire d'inscription (sur le catalogue ou en ligne selon la formation) vous pouvez demander une prise en charge de votre formation par votre employeur, par un organisme de formation professionnelle ou par Pôle Emploi. Merci de le signaler lors de votre inscription puis de nous consulter : nous réaliserons votre devis personnalisé et constituerons avec vous votre dossier.

Services : Une participation active au bon déroulement matériel du stage (formations longues) est demandée à chaque stagiaire (vaisselle, nettoyage des locaux,...).

Repas : Lorsqu'ils sont intégrés dans le programme de formation (voir fiches descriptives), les repas du midi sont à dominante végétarienne (avec produits laitiers et œufs), bio et constitués autant que possible des produits de la ferme. La préparation des repas est réalisée par un(e) cuisinier(e).

Lorsqu'ils ne sont pas prévus, apporter un plat à partager pour les repas de midi ainsi que votre vaisselle (assiette, couverts). Il n'est pas possible de réchauffer les plats.

Il n'est pas prévu de collation entre les repas ni de dîner.

Matériel requis (selon la période et la nature du stage : se référer à la fiche descriptive de la formation) :

- ✓ une tasse pour les boissons chaudes,
- ✓ des vêtements chauds et imperméables (les sessions pratiques auront lieu dehors), des bottes, des gants de jardinage, un chapeau, et pour celles et ceux qui ont les pieds sensibles, de grosses chaussettes ou des chaussons (pas de chaussures dans la salle de cours).
- ✓ un couteau de poche et si possible un sécateur.
- ✓ un bloc-notes.